



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 décembre 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DERAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford
DISTILLO Pierre, représentant de Bromont
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
MARTEL Dominique, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 28 novembre
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Retour sur le Colloque pour entrepreneurs du 29 novembre 2018
 - 4.2. Rapports des interventions du CLD auprès des entreprises
 - 4.3. Faits saillants des comités du CLD
5. Nomination de présidence quant aux cinq comités consultatifs du CLD :
 - Comité d'économie sociale : Claudette Giguère
 - Comité touristique : Anne-Marie Lemire
 - Comité culturel : *Laissé vacant pour le moment*
 - Comité d'investissement commun : Hélène Bernier
 - Comité agroalimentaire : (à déterminer)
6. Dossier de gestion des matières résiduelles : autorisation de signature de l'Entente intermunicipale RDD avec la Régie
7. Avis de motion et présentation du projet de **Règlement 01-0119** établissant les quotes-parts 2019
8. Présentation pour adoption - **Règlement 12-1118** abrogeant le règlement 03-0897 visant la demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation et abrogeant le règlement 07-1117 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC (ajout de la nouvelle tarification pour les demandes de révision 2019)
9. Rapport du comité d'aménagement du 12 décembre :
 - 9.1. Retour sur la rencontre avec l'UPA « Politique en aménagement de la fédération UPA Montérégie »
 - 9.2. Campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie
 - 9.3. Recommandation d'abroger le règlement de constitution adopté en 1983 et adoption d'une résolution pour la constitution du comité d'aménagement
 - 9.3.1. Avis de motion et présentation du projet de **Règlement 02-0119** abrogeant le *Règlement 08-0983 et le Règlement 09-1295 relativement aux règles d'élection du président du comité consultatif d'aménagement*
 - 9.4. Certificats de conformité :
 - 9.4.1. Règlement 1037-06-2018 – Ville de Bromont
 - 9.4.2. Règlement 458-29 – Ville de Farnham
 - 9.4.3. Règlement 1841-10-2018 – Ville de Cowansville
10. Service de transport adapté et collectif
 - 10.1. Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour l'année 2018
 - 10.2. Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour l'année 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

11. Rapport du comité de sécurité publique du 13 décembre :
 - 11.1. Nomination du nouveau directeur du Centre de services
 - 11.2. Compte-rendu des activités des derniers mois - Rapport bimestriel
 - 11.3. Demande de financement pour le projet IMPACT 2019 – Activité de sensibilisation des étudiants sur la conduite avec les facultés affaiblies et texto
 - 11.4. Acceptation de l'entente pour les cadets policier – Été 2019
 - 11.5. Avancement du projet du nouveau poste de police et changements potentiels au projet
 - 11.6. Factures 2019 pour les services de la Sûreté du Québec
12. Rapport du comité consultatif pour les services de santé dans Brome-Missisquoi du 10 décembre :
 - 12.1. Besoins en santé et bien-être de la population de Brome-Missisquoi : compte rendu de la consultation et procédure de priorisation
 - 12.2. Adoption de la démarche de priorisation
13. Rapport du comité administratif du 5 décembre :
 - 13.1. Compte à payer au 4 décembre 2018
 - 13.2. Avis de motion et présentation du projet de **règlement 13-1218** modifiant le *Règlement 08-0500 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au secrétaire-trésorier*
 - 13.3. Rencontre avec la ministre Isabelle Charest en 2019
14. Octroi de mandat à la firme Visages Régionaux : *Gestion de la campagne d'attractivité et le développement d'outils promotionnels*, lequel s'inscrit dans la stratégie d'attraction de nouvelles populations (jeunes familles et main-d'œuvre) (40 800 \$ plus taxes)
15. Pacte Brome-Missisquoi : accompagnement des municipalités avec experts en marketing territorial dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de la municipalité
16. Achat d'un nouveau véhicule pour le service de l'évaluation et autorisation de signature du contrat de vente
17. Dépôt du rapport annuel des contrats octroyés en fonction du Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle
18. FARR Montérégie 2018-2019: adoption des projets de Brome-Missisquoi visant des demandes de financement
19. Nomination des membres de comités externes pour un mandat annuel :
 - 19.1. Élections 2019 : nomination des officiers d'élection et rappel de la résolution 71-0218 à l'effet que les membres des comités de la MRC et du CLD sont nommés pour un terme de deux (2) ans
 - 19.2. Nomination des membres du Bureau des délégués
 - (membres actuels : préfet, préfet suppléant, Laurent Phoenix et Greg Vaughan à titre de substitut)
 - 19.3. Nomination des représentants sur l'organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi
 - (membres actuels : messieurs Gilles Rioux et Albert Santerre)
 - 19.4. Nomination d'un représentant sur l'organisme du bassin versant de la rivière Yamaska
 - (membre actuel : monsieur Jacques Drolet)
 - 19.5. Nomination d'un représentant sur le *Steering Committee* du lac Champlain
 - (membre actuel : monsieur Gilles Rioux)
20. Rappel de l'invitation au Banquet annuel des maires le 26 janvier à Bromont
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier 2019
22. Correspondance
23. Questions diverses :
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

473-1218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant à la suite du point 20 prévu à l'ordre du jour comme suit « *Appui au réseau de développement de Brome-Missisquoi* », le tout en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

474-1218

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 tel que rédigé et présenté séance tenante.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp présente sommairement au conseil les points suivants :

- **RETOUR SUR LE COLLOQUE POUR LES ENTREPRENEURS DU 29 NOVEMBRE 2018**

- Le colloque tenu au Château Bromont fut un succès regroupant 110 personnes de la communauté d'affaires de Brome-Missisquoi.
- Madame Sylvie Beauregard, présidente du CLD, félicite l'équipe et souligne la reconnaissance des gens par l'entremise de leurs témoignages.

- **RAPPORTS DES INTERVENTIONS DU CLD AUPRÈS DES ENTREPRISES**

- Monsieur Desmarais invite les maires à partager l'information contenue aux rapports d'intervention réalisés par le CLD auprès des entreprises afin que tous soient au fait du travail réalisé sur leur territoire respectif. La MRC demandera à toutes les municipalités les adresses courriel des conseillers et conseillères afin que l'information transmise par la MRC et le CLD soit facilitée à l'avenir.

- **FAITS SAILLANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL**

- Monsieur Beauchamp mentionne que le rapport des activités du CLD a été envoyé par courriel et que si les maires ont des questions, ils peuvent communiquer avec lui.

NOMINATION — PRÉSIDENTE DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CLD POUR 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE RAYMOND
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU**

De nommer à la présidence des cinq comités consultatifs du CLD pour l'année 2019 les personnes désignées ci-dessous :

- Comité d'économie sociale : Claudette Giguère
- Comité touristique : Anne-Marie Lemire
- Comité culturel : (*vacant pour le moment*)
- Comité d'investissement commun : Hélène Bernier
- Comité agroalimentaire : (*vacant pour le moment*)

Ces présidents siégeront également sur le CA du CLD.

ADOPTÉ

476-1219

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA VALORISATION ET LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET AUTRES MATIÈRES PROVENANT DU TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente intermunicipale. Ainsi, l'article 621 *Code municipal* prévoit expressément qu'une régie et une municipalité peuvent conclure une entente en vertu de laquelle l'une fournit des services à l'autre;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale intervenue entre la Régie et la MRC pour le même objet arrive à échéance le 31 décembre 2018 et qu'afin de reconduire les services de gestion fournis par la Régie, il est nécessaire de ratifier une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Dionne Raymond, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer au nom et pour le compte de la MRC ladite entente avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM), laquelle entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 mois. Aucun renouvellement n'est prévu à l'entente.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

477-1218

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AVIS DE MOTION :

RÈGLEMENT 01-0119 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS 2019

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Martin Bellefroid, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 01-0119 concernant la répartition des quotes-parts des municipalités 2019. Un projet de règlement est également présenté aux maires.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-1118

RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC ABROGEANT LE RÈGLEMENT 03-0897 VISANT LA DEMANDE DE RÉVISION D'UNE INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 07-1117

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la tarification applicable pour les demandes particulières concernant les biens et services offerts par la MRC conformément aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire peut déposer auprès de la MRC une demande de révision à ce sujet, conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que la MRC peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision et prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes, conformément aux articles 263.2 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'afin d'alléger l'application réglementaire pour le citoyen, il fut convenu d'intégrer les sommes exigibles lors d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation au règlement relatif à la tarification de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 20 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 28 novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

D'adopté le règlement 12-1118, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC L'UPA

« POLITIQUE EN AMÉNAGEMENT DE LA FÉDÉRATION UPA MONTÉRÉGIE »

La politique de l'UPA ne semble pas avoir fait l'unanimité auprès des membres du comité consultatif d'aménagement. Les maires sont déçus de la rigidité légale et de l'approche « mur à mur » de l'UPA. Aussi, ils aimeraient que la Fédération de l'UPA de la Montérégie tienne compte davantage des particularités des milieux et des communautés dans ses commentaires et sa position dans l'analyse des demandes déposées à la CPTAQ.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA COHABITATION HARMONIEUSE DE LA ZONE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT que le comité régional « Cohabitation harmonieuse » réunit des représentants des MRC de la Montérégie, de l'UPA et du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que le comité régional « Cohabitation harmonieuse » dépose au programme *Priorités bioalimentaires* du MAPAQ un projet de campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole;

CONSIDÉRANT que le projet, déployé sur 3 ans, consiste à la mise en œuvre d'un plan de communication élaboré par les partenaires, soient l'embauche d'une ressource spécifique, le développement d'outils de communication et la réalisation d'activités éducatives dans les MRC participantes;

478-1218



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que cette campagne de sensibilisation est directement en lien avec l'action 3 - *Rétablir les relations de bon voisinage en favorisant la saine cohabitation entre les agriculteurs et les autres usagers de la zone agricole* contenue dans notre Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que l'UPA de la Montérégie s'est portée volontaire pour assurer la coordination du projet, en collaboration avec les autres partenaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU**

D'appuyer l'UPA de la Montérégie et ses partenaires pour sa demande de financement au MAPAQ pour la réalisation de la campagne promotionnelle du projet de cohabitation en milieu agricole et de confirmer la contribution financière de la MRC Brome-Missisquoi pour l'ensemble du projet pour un montant en argent de 2 000 \$ et l'équivalent de 1 500 \$ en ressources;

Conditionnellement à ce que la Fédération de l'UPA de la Montérégie travaille en partenariat avec la MRC Brome-Missisquoi dans ce projet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVIS DE MOTION :

RÈGLEMENT 02-0119 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 08-0983 ET LE RÈGLEMENT 09-1295 RELATIVEMENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispense de lecture, par monsieur Daniel Tétreault, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 02-0119 visant à abroger le Règlement 08-0983 et le Règlement 09-1295 relativement à la constitution du comité consultatif d'aménagement et aux règles d'élection du président dudit comité. Plus particulièrement, il s'agit d'abroger le règlement constituant le comité consultatif d'aménagement et son règlement modificateur afin de constituer ledit comité par résolution.

479-1218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-06-2018 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 7 décembre 2018 le règlement 1037-06-2018 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser la construction de résidences unifamiliales jumelées dans la zone P6-21;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-06-2018 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

480-1218

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-29 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 6 décembre 2018 le règlement 458-29 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les limites des zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-29 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

481-1218

482-1218

483-1218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-10-2018 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 décembre 2018 le règlement 1841-10-2018 modifiant le règlement de zonage 1841 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les limites des zones Ra-27, RaP-1 et d'autoriser les usages « Services de transport de personnes - C44 » et « Restauration – C71 » dans la zone Ra-27 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-10-2018 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU
TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec le montant de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi qui s'élève à 219 906 \$ pour l'année 2018 en matière de transport adapté, qui inclut la participation d'Ange-Gardien et de Sainte-Brigide-d'Iberville sur un budget de 740 891 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU
TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec le montant de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi qui s'élève à 224 477 \$ pour l'année 2019 en matière de transport adapté, qui inclut la participation d'Ange-Gardien et de Sainte-Brigide-d'Iberville sur un budget de 781 891\$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU CENTRE DE SERVICES

Monsieur Desmarais informe le conseil que suivant le départ de l'inspecteur Denis Morin à titre de directeur du centre de services de Dunham, le capitaine Patrice St-Martin est le nouveau directeur du centre de services et il est entré graduellement en fonction le 17 décembre.



N° de résolution
ou annotation

484-1218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS - AOÛT ET SEPTEMBRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Desmarais souligne que le rapport a été acheminé aux municipalités. Aucune question n'est posée.

ACCEPTATION DE L'ENTENTE POUR LES CADETS POLICIERS – ÉTÉ 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2019. D'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer la présente entente qui vise l'embauche de deux cadets par la Sûreté du Québec et la contribution de 10 000 \$ versée par la MRC, le tout tel que prévu au budget 2019 de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE
ET CHANGEMENTS POTENTIELS AU PROJET**

La Ville de Dunham effectue actuellement une étude pour que le nouveau poste de police ait une installation privée de traitement des eaux usées pour remplacer l'option d'être desservie par le réseau d'égout de la ville de Cowansville. La Ville de Dunham est toujours en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc et elle se prépare à aller en appel d'offres et à autoriser les travaux au printemps 2019 conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation. Le maire de Dunham donne plus d'information concernant les changements au projet et confirme qu'aucun délai de réalisation n'est envisagé puisqu'aucun C.A. ne sera nécessaire pour le réseau privé de traitement des eaux usées.

FACTURES 2019 POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Desmarais souligne que le gouvernement a annoncé que la facture 2019 aux municipalités pour les services de la Sûreté du Québec augmentera de 3,13 %. Cette augmentation, plus faible que les 13,7 % prévus, est attribuable à une subvention gouvernementale additionnelle de 33 M\$ pour atténuer l'augmentation.

**BESOINS EN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION DE BROME-MISSISQUOI :
COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ET PROCÉDURE DE PRIORISATION**

Monsieur Desmarais dresse un bref compte rendu de la consultation pour identifier les besoins en santé et en bien-être de la population de Brome-Missisquoi. Des rencontres se sont tenues pour chacun des quatre groupes d'âge et également dans les pôles de la MRC regroupant quelques centaines d'intervenants des milieux de la santé, de l'éducation, du municipal et du communautaire. Près de 200 besoins ont été identifiés. Nous en sommes à la seconde étape du processus où les différents intervenants doivent prioriser les besoins. L'objectif est de prioriser deux besoins par groupe d'âge (8) avec une possibilité d'ajouter une priorité pour chacun des pôles de la MRC (6) pour un maximum de quatorze besoins prioritaires.

485-1218

COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 4 décembre 2018, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Excavation C.M.R. inc. (cours d'eau Poulin)	62 571,45 \$
Sous-total	62 571,45 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

AVIS DE MOTION :

**RÈGLEMENT 13-1218 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-0500 CONCERNANT
L'ADMINISTRATION DES FINANCES, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER
DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispense de lecture, par monsieur Brent Chamberlin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 13-1218 visant à modifier le *règlement 08-0500 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au secrétaire-trésorier*, afin notamment d'augmenter le pouvoir de dépense du secrétaire-trésorier à 5 000 \$. Un projet de règlement est également présenté aux maires à la présente séance.

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE ISABELLE CHAREST

Il est prévu que le comité administratif et l'ensemble des membres du conseil des maires accompagnés de leur directeur général respectif rencontrent la ministre Isabelle Charest annuellement ou biennuellement dès 2019 afin de discuter des dossiers prioritaires pour la MRC.

486-1218

**OCTROI DE MANDAT À LA FIRME VISAGES RÉGIONAUX : GESTION DE LA CAMPAGNE
D'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS PROMOTIONNELS**

CONSIDÉRANT que le mandat de gestion de la campagne d'attractivité et le développement d'outils professionnels s'inscrit dans la stratégie d'attraction de nouvelles populations : jeunes familles et main-d'œuvre dûment adoptée par le conseil des maires en juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de *gestion de la campagne d'attractivité et le développement d'outils promotionnels* à la firme Visages Régionaux pour un montant forfaitaire de 40 800 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que prévu au budget 2019.

D'appliquer les modalités de paiement tel que prescrit ci-dessous et d'y autoriser le premier paiement :

- 25 % en début de mandat
- 50 % au lancement de la campagne
- 25 % à la fin du mandat

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

487-1218

**PACTE BROME-MISSISQUOI : ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS AVEC
EXPERTS EN MARKETING TERRITORIAL DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE
L'ATTRACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que la stratégie d'attraction de jeunes familles et de la main d'œuvre inclut un accompagnement personnalisé pour chacune des municipalités afin qu'elles accroissent leur positionnement ainsi que leur attractivité unique auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement sera effectué par une firme externe spécialisée en marketing territorial et a pour objectif d'établir pour chaque municipalité leur diagnostic d'attractivité afin d'y dégager des actions et des projets à mettre en place;

CONSIDÉRANT que le CLD de Brome-Missisquoi et la MRC vont activement participer à cet accompagnement en y octroyant des ressources humaines spécialisées;

CONSIDÉRANT que les frais afférant à cet accompagnement par des experts externes auprès des municipalités ne sont pas inclus dans le budget global de la stratégie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU**

Que les municipalités soient invitées à déposer une demande, d'un montant maximum de 3 000 \$ au Pacte Brome-Missisquoi pour les frais d'accompagnement dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de la municipalité auprès des jeunes et que la règle de contribution de 50 % de la part de la municipalité ne soit pas applicable à ce type de projet.



N° de résolution
ou annotation

488-1218

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Dans le cas où l'accompagnement dépassera 3 000 \$, les frais supplémentaires seront assumés par la municipalité.

Néanmoins, compte tenu des ressources humaines limitées, les 11 premières municipalités à se manifester pourront se prévaloir des services d'accompagnement et ainsi de la somme précitée en 2019, alors que les 10 municipalités restantes pourront se prévaloir de cette somme en 2020.

ADOPTÉ

ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE

CONSIDÉRANT qu'un des deux véhicules du service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi doit être remplacé en raison de son âge et des réparations que celui-ci nécessite;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du service de l'évaluation de la MRC a analysé 10 véhicules comparables ayant un concessionnaire sur le territoire Brome-Missisquoi, le tout suivant des spécifications prédéterminées;

CONSIDÉRANT que l'analyse des véhicules a pris en considération des critères tels que le prix, la fiabilité du modèle, un véhicule adapté aux besoins du service et aux routes de la région; la hauteur du dessous du véhicule (la garde au sol); la garantie et l'économie d'essence, entre autres;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté le *Règlement numéro 06-0418 sur la gestion contractuelle*, permettant ainsi de procéder par contrat de gré à gré pour des mandats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et mais en bas du seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel (101 100 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de l'évaluation, tel que décrit ci-dessous au montant net de 26 770 \$. À noter que ce montant prend en considération la soustraction faite de l'échange de l'ancien véhicule au montant de 870 \$:

- Concessionnaire : Hyundai Cowansville
- Modèle : Tucson 2.0L AWD A6 – Option de base
- No modèle : TU3SAA20BB00 2.0L A
- Année : 2018

De procéder, vers le 20 décembre 2018, à la signature du contrat de vente avec Hyundai Cowansville (9215-5332 Québec inc.), au nom et pour le compte de la MRC et de verser un dépôt de 500 \$. De prendre possession du véhicule en janvier 2019 en effectuant le paiement du solde.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

489-1218

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS OCTROYÉS EN FONCTION DU RÈGLEMENT 06-0418 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle le 15 mai 2018 (Règlement 06-0418), le tout conformément aux articles 445 et 938.1.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le Règlement 06-0418 prévoit notamment des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935;

CONSIDÉRANT que l'article 38 dudit Règlement 06-0418 prévoit que l'application de ce règlement est sous la responsabilité du directeur général de la MRC, lequel est responsable de produire un rapport devant être déposé annuellement au conseil des maires eu égard à l'application faite par l'organisation du Règlement 06-0418;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 7 de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit le dépôt annuel du rapport des contrats passés par l'organisme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement 06-0418);



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU**

D'adopter le rapport tel que déposé comme suit :

Contractant	Objet du contrat	Prix	Date d'octroi	Commentaires
Visages régionaux	Réalisation de la phase 1 de la mise en œuvre de la stratégie d'attraction	80 000\$, plus taxes	04-07-2018	
Production Arborescence inc.	Mandat de réalisation d'une websérie de 8 épisodes	64 700 \$, plus taxes	18-09-2018	S'inscrit dans la campagne d'attractivité régionale de la MRC
ALPG	Aménagement de tributaires du lac Brome	33 500 \$, plus taxes	20-11-2018	
Visages régionaux	Conception et gestion de la campagne d'attraction ciblée sur la clientèle immigrante	27 500 \$, plus taxes	28-11-2018	S'inscrit dans la campagne d'attractivité régionale de la MRC
TAXI A-B	Service de transport adapté et collectif par taxi - Secteur de Lac-Brome	Tarif établi par la CTQ	28-11-2018	
TAXI A-B	Service de transport adapté et collectif par taxi - Secteur de Sutton	Tarif établi par la CTQ	28-11-2018	
TAXI Farnham	Service de transport adapté et collectif par taxi - Secteur de Farnham	Tarif établi par la CTQ	28-11-2018	
TAXI Bedford	Service de transport adapté et collectif par taxi - Secteur de Bedford	Tarif établi par la CTQ	28-11-2018	
TAXI Bedford	Service de transport adapté et collectif par taxi - Secteur de Bromont	Tarif établi par la CTQ	28-11-2018	
Visages régionaux	Gestion de la campagne d'attractivité et le développement d'outils promotionnels	40 800 \$, plus taxes	18-12-2018	S'inscrit dans la campagne d'attractivité régionale de la MRC
Hyundai Cowansville	Achat nouveau véhicule pour le service de l'évaluation	26 770 \$ (montant net)	18-12-2018	

ADOPTÉ

490-1218

ÉLECTIONS 2019 : NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De nommer Robert Desmarais à titre de président d'élection et de nommer monsieur Francis Dorion ainsi que M^e Vanessa Couillard à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection des membres des comités de travail externe 2019 selon la formule « un maire, un vote », conformément à la résolution du conseil. Il est rappelé à l'ensemble des maires que conformément à la résolution numéro 71-0218, les membres des comités de la MRC et du CLD sont nommés pour un terme de deux (2) ans portant ainsi à décembre 2019 les élections de tous les comités.

ADOPTÉ

491-1218

ÉLECTION - BUREAU DES DÉLÉGUÉS: MISE EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK**

De proposer la candidature de monsieur Laurent Phoenix au comité « Bureau des délégués » et celle de monsieur Greg Vaughan, à titre de substitut.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

492-1218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FARR MONTÉRÉGIE: ADOPTION DES PROJETS DE BROME-MISSISQUOI VISANT UNE
DEMANDE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté cette année sa stratégie d'attraction de main-d'œuvre et de jeunes familles pour s'attaquer aux problèmes majeurs de pénurie de main-d'œuvre et de relève démographique pour maintenir et améliorer les services dans les différentes communautés;

CONSIDÉRANT que le Chemin des Cantons veut augmenter l'achalandage et mieux faire connaître le patrimoine culturel en organisant des activités d'animation dans six MRC de l'Estrie et dans les villes étapes de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les règles du FARR Montérégie permettent aux MRC de déposer des projets et des demandes d'aide financière en conformité des priorités adoptées par la Table des préfets de la Montérégie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer les deux projets suivants et de demander une aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR) 2018-2019, à savoir :

- *Attractivité territoriale de Brome-Missisquoi et des Cantons-de-l'Est : projet de 355 323 \$ et demande au FARR de 271 732 \$ présentée par la MRC Brome-Missisquoi*
- *Animation sur le Chemin des Cantons/ L'anneau de Queen Lil : projet de 35 611,43 \$ et demande au FARR de 25 000 \$ présentée par le CLD de Brome-Missisquoi*

D'acheminer la présente résolution accompagnée des deux demandes d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

493-1218

ÉLECTION - BUREAU DES DÉLÉGUÉS : CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection au comité « Bureau des délégués ».

ADOPTÉ

ÉLECTION - BUREAU DES DÉLÉGUÉS : RÉSULTAT

Les candidats acceptent. Le président d'élection déclare élus au bureau des délégués pour 2019 : messieurs Laurent Phoenix ainsi que le préfet suppléant et le préfet, lesquels sont membres d'offices. De plus, il déclare élu : monsieur Greg Vaughan à titre de substitut pour les trois (3) délégués.

494-1218

ÉLECTION - BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI : MISE EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De proposer la candidature de messieurs Albert Santerre et Gilles Rioux au comité « Bassin versant de la baie Missisquoi ».

ADOPTÉ

495-1218

**ÉLECTION - BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI:
CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection au comité « Bassin versant de la baie Missisquoi ».

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

496-1218

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ÉLECTION - BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI: RÉSULTAT

Les candidats acceptent. Le président d'élection déclare élus au bassin versant de la baie Missisquoi pour 2019 : messieurs Albert Santerre et Gilles Rioux.

ÉLECTION - BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA: MISE EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De proposer la candidature de monsieur Jacques Drolet au comité « Bassin versant de la rivière Yamaska ».

ADOPTÉ

497-1218

**ÉLECTION - BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA:
CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection au comité « Bassin versant de la rivière Yamaska ».

ADOPTÉ

ÉLECTION - BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA : RÉSULTAT

Le candidat accepte. Le président d'élection déclare élu au bassin versant de la rivière Yamaska pour 2019 : monsieur Jacques Drolet.

498-1218

ÉLECTION - STEERING COMMITTEE: MISE EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De proposer la candidature de monsieur Brent Chamberlin au comité « *Steering Committee* ».

ADOPTÉ

499-1218

ÉLECTION - STEERING COMMITTEE: CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection au comité « *Steering Committee* ».

ADOPTÉ

ÉLECTION - STEERING COMMITTEE : RÉSULTAT

Le candidat accepte. Le président d'élection déclare élu au *Steering Committee* pour 2019 : monsieur Brent Chamberlin.

RAPPEL DE L'INVITATION AU BANQUET ANNUEL DES MAIRES

Le banquet annuel des maires aura lieu le 26 janvier 2019 au Château Bromont. Le menu et les détails seront communiqués prochainement aux maires.

500-1218

**APPUI AU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT que les partenaires de la communauté de Brome-Missisquoi impliqués dans une concertation intersectorielle veulent mieux agir ensemble pour la communauté,

CONSIDÉRANT que les partenaires de la communauté de Brome-Missisquoi veulent partager l'état de situation sur les pratiques de concertation et de l'agir collectif de la communauté ;

CONSIDÉRANT que les acteurs communautaires désirent mettre à contribution l'intelligence collective des acteurs des concertations de Brome-Missisquoi afin d'identifier les éléments de réponse des enjeux et questionnements;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CONSIDÉRANT que les partenaires de la communauté de Brome-Missisquoi ont identifié une démarche qui mènera à l'identification et l'adoption d'un modèle de réseau en développement de la communauté territoriale de la MRC Brome-Missisquoi,

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

De donner notre appui à la demande d'accompagnement adressée à la Fondation Lucie et André Chagnon par le comité pour le réseau de développement de la communauté de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

501-1218

**PROMPT RÉTABLISSEMENT ET SOUHAITS DU CONSEIL DES MAIRES À
ALBERT SANTERRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De souhaiter un prompt rétablissement et nos meilleurs vœux du Temps des Fêtes à notre collègue et ami Albert Santerre. Nous lui souhaitons de revenir en santé pour la prochaine année.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est présentée.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée

502-1218

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.